

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN- TERRE

SEANCE DU 21 MAI 2014

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 12 mai 2014, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le **mercredi 21 mai 2014 à 20 heures,** sous la présidence de Monsieur HUMEAU Jean-François, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de présents : 11
 Nombre de votants : 14

Présents : MM. Jean-François HUMEAU, Stéphane COMBEAU, Raymond BEAUHAIRE, Michel LAUNAY, David MAINCENT, Philippe LAMBERT, Mmes Véronique RIGAUD, Mme Evelyne MAHE, MM. Michel GOUELLO, Gérard LE BLAY, Serge BUCHET.

Absents et pouvoirs :

Mme Marie-Thérèse LE GLAUNEC, absente excusée, qui a donné pouvoir à Mme Véronique RIGAUD
 M. Olivier DUMAS LACOUR, absent excusé, qui a donné pouvoir à M. Philippe LAMBERT
 M. Claude MAGNEN
 Mme Véronique MUZERELLE, absente excusée, qui a donné pouvoir à M. David MAINCENT.

Secrétaire : A l'unanimité, M. Serge BUCHET été désigné secrétaire de séance.

N° 2014-05-01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2014

Mr le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 22 avril 2014 à l'approbation du Conseil Municipal.

Observation de Michel Gouello : ce dernier fait remarquer qu'il avait demandé que « le Garde Champêtre passe plus fréquemment pour faire respecter la réglementation en matière de stationnement ». L'observation, faite en « questions diverses » le 22 avril 2014, a été transmise à l'intéressé par Raymond Beauhaire.

Ensuite, **le compte-rendu de la séance du 22 avril 2014 est adopté à l'unanimité.**

N° 2014-04-02 – COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rappel de la réglementation : article L.2121-32 du CGCT et article 1650 du code général des impôts : composée de 7 membres soit le Maire ou l'Adjoint délégué, président, et de six commissaires. Les 6 commissaires ainsi que 6 suppléants sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal dans les 2 mois qui suivent son renouvellement et remplissant les conditions suivantes : être français, âgé de 25 ans, jouir de ses droits civils et politiques, être inscrit au rôle des contributions et l'un des 6 commissaires doit être domicilié hors de la commune)

Par délibération n° 2014-04-02 du 4/04/2014, le Conseil Municipal avait proposé :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

Stéphane COMBEAU – Raymond BEAUHAIRE – Michel LAUNAY – David MAINCENT – Philippe LAMBERT – Véronique RIGAUD – Marie-Thérèse LE GLAUNEC – Olivier DUMAS LACOUR – Evelyne MAHE – Serge BUCHET soit 10 membres du CM

Pas de désignation de commissaire suppléant

Et par délibération n°2014-04/2-04, le Conseil Municipal avait proposé :

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

Jean-François HUMEAU - Stéphane COMBEAU – Raymond BEAUHAIRE – Michel LAUNAY – David MAINCENT – Philippe LAMBERT – Véronique RIGAUD – Marie-Thérèse LE GLAUNEC – Olivier DUMAS LACOUR – Evelyne MAHE.

Un avis a été passé dans la presse mercredi 14 mai 2014 : deux volontaires : Jacques PONS et Jean MUNOZ.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

- **décide de proposer Jacques PONS et Jean MUNOZ**
- **charge Mr le Maire de compléter la liste parmi les contribuables.**

De plus, la Communauté de Communes du Pays de Questembert (CCPQ) **a demandé la désignation de 3 personnes pour être commissaires de la commission intercommunale des impôts directs** (courriel du 15 mai 2014) : absence de proposition.

N° 2014-05-03 – SUBVENTIONS 2014

Sur la proposition de Mr le Maire et après examen en commission des finances le 20 mai 2014, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions 2014 dont les bénéficiaires et les montants sont fixés dans le tableau annexé à la présente délibération.**

L'Adjoint délégué aux Finances rappelle que la réglementation veut que le vote d'une subvention soit subordonné à un intérêt local.

SUBVENTIONS 2014

ASSOCIATIONS LOCALES DEMANDEURS	Commission Finances	Subventions 2014
Association ARGILE	400 €	400 €
Anciens Combattants	100 €	100 €
Comité d'Animations&Loisirs-Maison Retraite	100 €	100 €
Le Souvenir Français	50 €	50 €
ESPR (Entente Sportive Pluherlin Rochefort	400 €	400 €
Gymnastique féminine Pluherlin/Rochefort	50 €	50 €
Ass.le Pot Commun"- Rochefort	1 000 €	1 000 €
Association culturelle - Rochefort	100 €	100 €
Les Loustiks de l'Akoustik - Rochefort	750 €	750 €
Club des Aînés - Rochefort	290 €	290 €
Amicale Laïque S.Pradeau-Rochefort	0 €	0 € *
Rochefort en Terre, son château, centre artistique	absence de demande	0 €
L'Atelier - Rochefort	1 200 €	1 200 €
FNATH - Section de Rochefort-en-Terre	absence de demande	0 €
Rochefort en fête - Rochefort-en-Terre	500 €	500 €
CCAS		7206 € (subvention d'équilibre)
Toutes les associations locales	100 photocopies	100 photocopies

* absence de subvention car un chalet est mis à disposition par la Commune en décembre pour que l'Amicale puisse organiser des animations, ces dernières ont lieu sur 2 ou 3 week-ends mais elles pourraient être élargies sur le mois pour augmenter les gains, vu la fréquentation de la commune en période d'illuminations. De plus, le vide-grenier organisé les années antérieures n'a pas été renouvelé cette année par l'association, manifestation qui est pourtant sources de recettes (2 000 € en 2013)

Etablissements scolaires		Commission Finances	Subventions 2014
DEMANDEURS			
Ecole Sylvain Pradeau			
* Cadeau de Noël (versé à l'OCCE)	10 € par enfant domicilié à R	10 € par enfant domicilié à Rochefort	
* entrées & transport à la piscine **	prise en charge des entrées	prise en charge des entrées des G.S.	
* classe de découverte (versé à l'OCCE)	20 € par élève domicilié à R	20 € par élève domicilié à Rochefort	
** pris en charge par la CCPQ pour les CP+CE			
Maison Familiale Rurale - Questembert			
	0 €		0
Chambre des Métiers du Morbihan-Vannes			
	0 €		0
ISSAT - St Jacut les Pins			
	0 €		0

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES ET EXTERIEURE		Commission Finances	Subventions 2014
DEMANDEURS			
Chorale Ste Cécile - Malansac			
	0		0
Académie de Musique&d'Arts sacrés-Ste Anne d'Auray			
	0		0
Contées au coin du feu - St Congard			
	0		0
Union Sapeurs Pompiers du Morbihan			
	70 €		70,00 €
Œuvre Pupilles orphelins des Pompiers de France - Paris			
	0		0
Ass.Donneurs de sang-St Jacut les Pins			
	0		0
Croix-Rouge Française-Comité de Questembert			
	0		0
Solidarité Paysans de Bretagne - Moréac			
	0		0
Les Restos du Cœur du Morbihan			
	0		0
"Les Enfants de l'Arc-en-Ciel"-Quistinic			
	0		0
AFPS Conseil des Prud'hommes - Vannes			
	0		0
Echange et partage deuil-la Vraie Croix			
	0		0

Assoc.Accidentés de la vie-Lorient	0	0
Vaincre la Mucoviscidose	0	0
Ass.Franc.Sclérosés en plaques-Launaguet (31)	0	0
Ass.Franc.Traumatisés Craniens-Merlevenez	0	0
UNICEF - Comité du Morbihan - Lorient	0	0
Eau & Rivières - Guingamp	0	0
ADAPEI - Vannes	0	0
AFM - Vannes	0	0
Ass.Rég.Laryngectomisés - Lorient	0	0
La ligue contre de cancer-Comité 56-Vannes	0	0
Ecoute Familiale Information Toxicomanie-Lanester	0	0
Radio Bro Gwened - Pontivy	0	0

N° 2014-05-04 – TARIFS 2014 : COMPLEMENT

Sur la proposition de Mr le Maire et après examen en commission des finances le 20/05/2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, complète comme suit les tarifs 2014 :

- **Salle d'exposition 9 place des Halles** : tarif de location pour la **semaine n°1/2015** soit du 29 décembre 2014 au 4 janvier 2015 : **400 €**.
NB : la peinture intérieure sera refaite courant mai par les services techniques et un panneau d'affichage extérieur sera posé à proximité de la porte d'entrée.
- **Droits de stationnement : tarif applicable aux camping-cars** : **4 € la nuitée sur le 2^{ème} parking des Grées** et interdiction de stationnement pour la nuit sur le 1^{er} parking des Grées
- **Projet de facturation pour entretien des murs des particuliers** : dans un premier temps, adresser un courrier aux propriétaires de murs situés dans le centre pour leur demander d'entretenir ces murs. Si impossibilité de leur part, l'Adjoint aux travaux les rencontrera pour étudier les différentes solutions pour y remédier.

N° 2014-05-05 : TAXE D'HABITATION :VOTE DE L'ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPES OU INVALIDES

Mr le Maire soumet la demande de Mme Véronique RIGAUD, objet du courrier du 22/04/2014 : proposition de vote de l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides pour la Taxe d'Habitation (article 1411-II-3 bis du code général des impôts). Cet abattement est cependant lié aux revenus.

Après examen en commission des finances le 20/05/2014 et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'abattement à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides pour la Taxe d'Habitation, abattement prévu à l'article 1411-II-3 bis du code général des impôts.**

N° 2014-05-06 – CHATEAU : LOCATIONS DU PAVILLON ET DE LA CONCIERGERIE

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de locations du pavillon en gîte meublé et de la conciergerie du château, projet étudié par la commission des finances le 20/05/2014 qui propose les tarifs suivants :

1) Location 2014 du gîte (pavillon)**Tarifs à la semaine :**

- | | | |
|------------------------------------|---|-------|
| - Juin | : | 350 € |
| - Juillet et août | : | |
| • du 1 ^{er} au 12 juillet | : | 400 € |
| • du 13 juillet au 23 août | : | 550 € |
| • du 24 au 31 août | : | 400 € |
| - Septembre | : | 350 € |

Tarif week-end (vendredi-samedi-dimanche si absence de location la semaine précédente ou la semaine suivante) **en juillet et août** : 350 €

Le pavillon comprend trois chambres, deux salles de bain, une cuisine et un salon soit une capacité de 8 personnes.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide de louer en gîte meublé le pavillon du château** à compter de juin 2014 et charge les membres de la commission communale « château / locations » d'organiser préalablement la location (entretien des lieux – compteurs électriques et d'eau – renouvellement/complément du petit matériel, etc). En outre, il décide l'inscription de cette location sur le site de l'office de tourisme intercommunal qui procédera également à son classement. **Il valide à l'unanimité les tarifs proposés par la commission des finances** détaillés ci-dessus. **Il autorise Mr le Maire de signer les documents s'y rapportant.**

2) **Location de la conciergerie** : 200 € / mois

La commission des finances a proposé de louer à l'année la conciergerie du château, location en contrepartie de laquelle le locataire occuperait les fonctions de gardien du château (gestion de l'ouverture/fermeture des portes, gestion des alarmes). La forme juridique privilégiée pour assurer ces fonctions serait la prestation de services (auxquels serait rajoutée la pose et dépose de barrières les jours de zone piétonne en centre bourg) qui sous-entend qu'elle soit assurée par une personne morale immatriculée.

Quant à la location proprement dite, elle propose un bail précaire ou si la location est meublée, pour une durée de 12 mois reconductibles. Dans cette dernière hypothèse, les charges (eau et électricité) sont comprises dans le loyer, par contre, la taxe d'habitation sera acquittée par le locataire. L'occupation des locaux sera également encadrée (location à une personne).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide de louer la conciergerie dans les termes fixés par la commission des finances et autorise Mr le Maire à signer les documents s'y rapportant.**

N° 2014-05-07 – VENTE DU TERRAIN DE LA GRELE

Par délibération n°2014-04/2-08, le Conseil Municipal avait accédé à la demande d'un acquéreur éventuel du terrain communal cadastré section AB n°520 sis rue de la Grêle en limitant la vente à ce terrain, au prix de 50 € le m².

L'étude de Me Leclerc a présenté par courriel du 7/05/2014 la proposition d'acquisition de ce terrain : l'acheteur propose le prix de 17.700 € net vendeur soit 31,05 € du m² au lieu de 50 € le m² fixé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, reprend la décision de la commission des finances en ne donnant pas suite à la proposition d'achat ; il décide de maintenir le prix de vente du terrain cadastré section AB n°520 de 570 m² à 50 € le m².**

N° 2014-05-08 – QUESTIONS DIVERSES

a) **Modification de la délibération n° 2014-04-01 du 4/04/2014**

Par courrier du 13 mai 2014, M. le Préfet fait remarquer, dans le cadre du contrôle de légalité, que le Conseil Municipal a élu 3 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au sein de la **commission d'appel d'offres**. Or, il précise que « l'article 22.II du code des marchés publics prévoit que le nombre de suppléants doit être égal au nombre de titulaires ». Par conséquent, il invite le Conseil Municipal à délibérer à nouveau sur ce point.

Rappel des membres élus de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :	Stéphane COMBEAU Philippe LAMBERT Véronique RIGAUD
Membres suppléants :	Michel LAUNAY Serge BUCHET

Est élu 3^{ème} suppléant : David MAINCENT.

b) **Commission communale chargée de l'organisation des Couleurs de Bretagne**

Mr le Maire rappelle que les Couleurs de Bretagne aura lieu samedi 24 mai 2014. Cette manifestation étant assurée financièrement par la Commune, la présence d'élus est souhaitable pour participer à sa mise en place.

Sont volontaires : Stéphane COMBEAU et Serge BUCHET.

Référent déchet auprès de la Communauté de Communes du Pays de Questembert (C.C.P.Q.) : sur la demande de la C.C.P.Q., le Conseil Municipal élit le référent « déchets » : **Raymond BEAUHAIRE**

Référent Handicapés auprès de la Communauté de Communes du Pays de Questembert (C.C.P.Q.) : sur la demande de la C.C.P.Q., le Conseil Municipal élit le référent auprès des personnes handicapées : **Véronique RIGAUD**.

Comité culture de la C.C.P.Q. : /

c) Porte ouvertes de l'école publique le 15 juin 2014

Mr le Maire fait part de la demande de l'amicale des parents d'élèves de l'école S. Pradeau quant à l'organisation de portes ouvertes dans l'école le dimanche 15 juin 2014 et l'organisation d'un repas le midi dans l'enceinte de l'école, avec utilisation de la cantine

Il sollicite l'**avis des membres du Conseil Municipal** : ces derniers décident :

- Pour l'organisation de la kermesse l'après-midi : accord
- Pour l'organisation d'un repas (payant) : accord pour l'organiser dans la cour ou sous le préau avec possibilité de demander la mise à disposition d'un barnum auprès de l'association culturelle, repas entre 12 et 14 heures, alcool limité au kir et au cidre et référente parmi les parents d'élèves : Mme GARCON. Confection des repas à la salle polyvalente, l'utilisation de la cantine scolaire étant refusée.

d) Réforme des rythmes scolaires : informations sur le projet d'organisation d'activités périscolaires

Mr le Maire rend compte aux membres des dernières évolutions du dossier relatif à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, cette dernière étant toujours évolutive :

- Compte-rendu de la réunion du 25/04/2014 entre commission communale chargée des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), enseignantes et représentants des parents d'élèves
- compte-rendu des rencontres avec différents professionnels (musique, poterie, arts plastiques, lecture) sachant que coût financier d'intervention d'un professionnel est d'environ 40 € l'heure

La mise en place de la réforme et par conséquent son coût financier est conditionnée par deux éléments :

- Le nombre d'enfants qui fréquenteront ces TAP, sachant qu'ils ne sont pas obligatoires pour les Maternelles
- La participation financière ou pas de la Commune de Pluherlin (plus de la moitié des élèves de l'école Sylvain Pradeau sont domiciliés à Pluherlin)

e) Demande d'emplacement pour vente de fruits et légumes une demi-journée par semaine

Mr le Maire soumet la demande de Joël MINGUY de Peillac, du 15/05/2014, qui « *souhaite mettre en place une tournée pour apporter à certaines communes une prestation supplémentaire et pour cela, demande s'il serait possible d'avoir l'autorisation pour un emplacement dans votre commune un matin ou après-midi le jeudi ou vendredi pour y vendre nos produits* ».

Décision du Conseil Municipal : défavorable puisque deux commerçants ambulants (épicerie) passent actuellement sur la commune.

f) Information sur projet de recours contre décret n°2014-215 du 21/02/2014 sur la nouvelle délimitation des cantons dans le département du Morbihan

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la suite donnée à la délibération n°2014-04/2-10 du Conseil Municipal : il avait décidé d'intenter un recours contre le décret n°2014-215 du 21/02/2014 fixant la nouvelle délimitation des cantons dans le Département du Morbihan. Or, vu la date de publication de ce décret (J.O. du 26/02/2014) et vu la nécessité de rédiger un mémoire justifiant ce recours, ce dernier n'a pas pu se faire dans les délais impartis.

g) Formation des élus

Mr le Maire informe les membres que si l'un d'entre eux est intéressé par une formation, il est invité à en faire la **demande préalable** auprès de la mairie.

La séance est levée à 22 heures 45

Huit délibérations prises en séance du 21 mai 2014 comprises entre les numéros 2014-05-01 et n°2014-05-08 inclus.

